

Commission agriculture

Le 09.06.2016 à Eygurande

Rédacteur : J.COLLET, PNRML

Personnes présentes :

Elodie BLANCHARD, Chambre d'agriculture de la Creuse Franck BOUTOT, Conseil Départemental de la Corrèze Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin Blandine COSTE, Limousin Nature Environnement Guillaume LALOGE, EPIDOR Corinne MELLET, FRCIVAM Auvergne

Arnaud MULLIE, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme David NAUDON, Limousin Nature Environnement

Pierre-Henry PARDOUX, FDAAPPMA de la Creuse

Pierre PEYRARD, CC du Pays d'Eygurande et CC Sioulet Chavanon

Personnes excusées :

Louis CAUCHY, CC du Haut Pays Marchois Florent IRIBARNE, Conseil Départemental de la Corrèze Lucie LE CORGUILLE, CEN Auvergne Jérôme SALAÜN LACOSTE, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Préambule

J.COLLET rappelle que la dernière commission a eu lieu en février dernier. Elle propose que chacun des maîtres d'ouvrage puisse faire un point sur l'état d'avancement de ses actions pour l'année 2016 et ainsi échanger avec les autres partenaires sur les mutualisations possibles en termes d'interventions auprès des agriculteurs.



1. Interventions de la Chambre d'agriculture de la Creuse

1.1. MAFC Ramade

E.BLANCHARD explique que 11 diagnostics étaient prévus initialement dans la programmation du PAE C. En réalité, 8 diagnostics ont été réalisés et seulement 7 permettront d'engager des MAE cette année. Plus particulièrement, 4 agriculteurs ont engagé la mesure à plan de gestion (engagement herbe 13), les autres exploitants agricoles ont choisi des mesures visant à réduire le chargement en période hivernale (herbe 11) ou ajuster la pression de pâturage sur certaines périodes (herbe 04). Les plans de gestion seront finalisés avant la fin du mois de juin et transmis au Parc. Plusieurs plans de gestion mettent en évidence la nécessité de coupler cette aide à la mesure 441. Elle l'a évoqué avec les agriculteurs qui sont dans l'attente que quelqu'un les recontacte à ce sujet.

Elle explique que certains agriculteurs ont décidé de ne pas porter de MAE C car les procédures administratives sont trop lourdes et viennent se rajouter à celles qui sont obligatoires. Elle rajoute qu'elle a déjà une liste de 4 ou 5 exploitants à contacter pour l'année prochaine.

D.NAUDON demande quel partenaire peut aider les agriculteurs à monter leurs mesures 441.

E.BLANCHARD explique qu'elle transmet le contact du technicien rivière de la collectivité concernée quand il y en a ou du CEN Auvergne.

J.COLLET demande aux animateurs MAE C si les agriculteurs ont reçu leurs aides pour la campagne engagée en 2015. Il semblerait que les premiers versements n'aient pas encore été réalisés.

1.2. Formations

En termes de perspectives, E.BLANCHARD explique que 2 formations vont être proposées : l'une sur l'abreuvement en septembre et l'autre sur la gestion des effluents en bâtiments en novembre/décembre.

1.3. Réalisation des plans d'épandage

Dans le contrat, il avait été prévu la réalisation de plans d'épandage (au-delà de la réglementation). Ils pourront être réalisés par les deux chambres dès qu'ils auront eu une réponse du FEADER suite à leur demande de subvention. E.BLANCHARD s'engage à obtenir une réponse à ce sujet au plus vite.

1.4. Autres perspectives

Enfin, E.BLANCHARD explique que suite à des échanges avec des partenaires et des exploitants, elle s'interroge sur le type de pratiques à préconiser sur les prairies humides pour limiter notamment la prolifération du jonc. Faut-il inciter à mettre en place du pâturage avec un fort chargement sur de courtes périodes ? Thierry Thevenin, paysan-herboriste, lors d'une intervention à la fête de l'eau de la CC. du Haut Pays Marchois expliquait que pour retrouver la diversité floristique d'une prairie, il était préférable de faucher et non de faire pâturer. Il pourrait être intéressant de réaliser de vrais tests sur les prairies de M. ROULET (exploitant sur



le BV de la Ramade), qui propose de mettre à disposition des parcelles. Cette réflexion pourrait être menée par la CA 23 et les CIVAM.

E.BLANCHARD profite de l'occasion pour annoncer son départ de la Chambre d'agriculture de la Creuse. Dans l'attente de son remplacement, c'est Guy LABAYE qui gérera les dossiers relatifs au Contrat territorial Chavanon.

2.Interventions de Limousin Nature Environnement

D.NAUDON indique que 24 exploitants ont reçu un courrier les informant de l'existence de cette MAEC qui concerne au moins une partie des parcelles de leurs exploitations. Suite à cet envoi, LNE a reçu 9 réponses permettant ainsi d'organiser en mars et avril des rencontres avec chaque agriculteur potentiellement intéressé.

Au final, 5 exploitants ont décidé de contractualiser des MAE C, pour un total de près de 50 ha. Une seule mesure a été engagée : celle qui réunit les engagements unitaires herbe03 et herbe04 (rémunération de 97€/ha/an).

Certains exploitants étant concernés par les deux MAEC, la chambre d'agriculture 23 a réalisé les diagnostics pour deux exploitants.

Enfin, D.NAUDON en profite pour lister les principaux freins qui ont été évoqués par les agriculteurs et qui les ont incités à ne pas contractualiser de MAEC. Il explique que dans la plupart des cas la zone humide d'une parcelle est accompagnée sur les parties sommitales, d'une zone plus sèche. Il est donc difficile pour les agriculteurs d'accepter les contraintes imposées par la MAE C sur ces dernières. De plus, s'ils ne souhaitent intégrer que la partie humide, la surface concernée serait trop petite pour avoir un véritable intérêt. Principalement, le fait de ne pas pouvoir apporter de chaux ou d'azote constitue une contrainte trop importante pour la majorité des agriculteurs rencontrés.

D.NAUDON interroge donc les partenaires à ce sujet.

E.BLANCHARD et A.MULLIE expliquent que de manière générale, l'apport d'azote n'a pas d'intérêt si la parcelle est uniquement pâturée. De plus, sur les parties humides, les agriculteurs ont l'habitude de ne pas fertiliser. Par contre, le chaulage est une question plus complexe puisque cette pratique permet de maintenir le Ph et ainsi de permettre aux nutriments d'être plus facilement assimilables par les plantes. De plus, les agriculteurs ont tendance à utiliser de la chaux vive puisqu'elle est plus économique et plus efficace.

Par ailleurs, dans le respect du cahier des charges, le chargement annuel moyen autorisé doit être inférieur à 0.7UGB/ha, ce qui peut paraître faible dans certains cas. De nombreux agriculteurs considèrent avoir des chargements moyens annuels proches de 0.8 et ne veulent à ce titre pas prendre le risque de s'engager. Cette question avait été soulevée dans le cadre de la MAE C Ramade et il avait été convenu d'augmenter le seuil à 0.8. Il serait sans doute judicieux d'avoir une cohérence sur ce point et ainsi proposer cette modification aussi sur la Mézouette.



Enfin, D.NAUDON demande s'il ne serait pas possible de faire évoluer le périmètre de la ZIP Méouzette.

E.BLANCHARD répond que ça lui semble très compliqué dans le cadre de ce PAE C mais dans le cas d'un deuxième PAE C à partir de 2018, il serait tout à fait possible de le proposer.

3.Interventions des communautés de communes du Pays d'Eygurande et Sioulet Chavanon

P.PEYRARD présente son programme d'actions prévisionnel 2016 sur ses deux collectivités. Préalablement, il explique que sa DIG est en cours d'instruction dans les services de la DDT 63 et qu'il attend son accord dans les prochaines semaines pour lancer l'enquête publique.

Sur la Communauté de communes du Pays d'Eygurande, il prévoit :

- 3 projets sur la Méouzette
- 1 sur le Chavanon
- 1 sur la Barricade
- 1 sur l'Abeille
- 1 sur le Rau de Feyt

Sur la Communauté de communes Sioulet Chavanon, il prévoit :

- 2 abreuvoirs et 300 ml de clôture sur la Ramade
- 2 passages à gué et 560 ml de clôture sur le Rau de Malpeire
- 1 abreuvoir sur la Clidane
- 2 abreuvoirs et 100 ml de clôture sur le Rau de Cornes

4.Interventions de la FDPPMA 23

P-H PARDOUX présente également son programme d'actions prévisionnel pour cette année.

Tout d'abord, sur le Rau de Manoux, il envisage chez un exploitant les travaux suivants :

- Mise en place d'un point d'abreuvement du type « gué-abreuvoir »
- Mise en place d'un tuyau de trop plein pour l'abreuvoir sur source déjà présent
- Mise en place d'un empierrement pour le franchissement d'une rigole

Sur le Rau du Couliniège (affluent du Rau de Manoux), il prévoit chez ce même exploitant :



- Mise en place d'un point d'abreuvement de type « gué abreuvoir »
- Mise en place d'une clôture électrique sur 560 ml.

Enfin, sur le Rau de la Méouzette, deux secteurs ont été identifiés pour la mise en place d'aménagements chez un seul exploitant :

- Mise en place de 2 point d'abreuvement de type « gué -abreuvoir » et « descente aménagée »
- Clôture électrique mise en place par l'exploitant
- Démantèlement de l'ancien pont (uniquement les traverses de chemin de fer)

Il explique qu'il a quelques difficultés sur un des chantiers prévus puisque l'accessibilité n'est pas aisée et la seule possibilité est le passage par la parcelle d'un voisin. Néanmoins, ce voisin a refusé tout accès à sa prairie, pour des raisons semble-t-il de mésentente entre les deux.

D.NAUDON conseille à PH PARDOUX de prendre le temps d'aller discuter avec ce voisin car le connaissant dans le cadre des MAE C, il pense qu'il est important d'avoir ce contact direct avec lui pour aborder ce problème, prendre le temps de l'écouter et tenter de trouver un accord.

5.Interventions des CIVAM Limousin et Auvergne

C. MELLET ESNOUF explique que la dynamique avec les agriculteurs n'est pas forcément très facile à mettre en place sur la partie Puy-de-Dôme du bassin versant. Elle a donc décidé de reprendre contact avec les élus locaux (communes et communautés de communes) afin de leur rappeler les missions du CIVAM dans le cadre du Contrat. Les élus peuvent être de bons relais et également indiquer des agriculteurs potentiellement intéressés par la démarche.

P.PEYRARD confirme qu'il est également plus facile pour lui de faire émerger des travaux sur cours d'eau avec les agriculteurs sur la partie corrézienne pour le moment

Il serait intéressant de tenter d'organiser une journée ferme ouverte comme nous l'avions fait en Corrèze afin d'attirer des agriculteurs et avoir de premiers contacts avec eux

J.COLLET explique que C.DOS SANTOS commence au travers de diverses rencontres individuelles et de formations, à constituer un petit groupe d'agriculteurs sur la partie limousine.

Conclusion

On constate que le travail de partenariat et d'animation renforcée sur ce bassin versant sur la thématique agricole porte progressivement ses fruits. Les actions des uns permettent de faire émerger des perspectives pour les autres maîtres d'ouvrages. De manière générale, les agriculteurs connaissent de mieux en mieux



le Contrat et les différents interlocuteurs mobilisés. La dynamique est donc à poursuivre.

Pour cela, il est indispensable de continuer à développer la communication entre porteurs de projet et ainsi permettre à chacun d'avoir l'ensemble des informations. Pour rappel, il est prévu 2 à 3 commissions par an sur cette thématique. Ces rencontres sont indispensables pour faire un point ensemble à l'échelle de l'ensemble du bassin versant et conserver cette mobilisation multi-partenariale constructive. Le Parc souhaite qu'au-delà de ces rencontres, des échanges par mail ou au travers de la plateforme d'échanges soient poursuivis. Des documents et informations diverses peuvent être ainsi partagés.

Parallèlement et selon les dossiers du moment, il est proposé par certains membres du groupe de développer d'autres moyens de communication : la conférence téléphonique. Dès qu'un des partenaires le jugera nécessaire, il pourra solliciter le Parc pour l'organiser.